



En Tête à Truffe

KARINE DI BLASI - ÉDUCATEUR CANIN

CONTRAT DE PENSION CANINE

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 – GENERALITES	PAGE 1
ARTICLE 2 – TARIFS ET PAIEMENTS	PAGE 2
ARTICLE 3 – ANNULATION ET MODIFICATION	PAGE 3
ARTICLE 4 – NATURE DES OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE	PAGE 3
ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT	PAGE 4
ARTICLE 6 – CHIEN MORDEUR / CATEGORISE	PAGE 4
ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ADMISSION	PAGE 4
ARTICLE 8 – DROIT A L'IMAGE	PAGE 5
ARTICLE 9 – ASSURANCE	PAGE 5
ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNEES	PAGE 6

ARTICLE 1 – GENERALITES _____

Le présent contrat régit les relations entre **KARINE DI BLASI - EN TETE A TRUFFE®**, ci-après dénommé « le Prestataire », et ses clients, dans le cadre de prestations de pension canine.

Le terme « Client » désigne la personne physique ou morale qui a réservé le service de pension canine.

KARINE DI BLASI - EN TETE A TRUFFE® : Karine DI BLASI, éducatrice et comportementaliste canin, intervient en tant que conseillère afin d'améliorer la relation entre le Client et son chien, faciliter l'éducation / rééducation du chien, et de proposer des prestations d'information et de prévention liées à la connaissance canine.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions préalablement à toute réservation du séjour et entraîne leur acceptation pleine et entière et des éventuelles conditions particulières à chaque prestation présentée.

ARTICLE 2 – TARIFS ET PAIEMENT _____

2.1 – TARIFS

La journée de pension nuit comprise est facturée 60,00 Euro HT (TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des Impôts). Toute journée commencée est due.

2.2 – PAIEMENT

Un acompte de 50% du montant total de la pension sera versée dès la prise en charge du chien. Le solde du paiement devra être effectué intégralement le dernier jour de la pension.

Le paiement peut être effectué en espèces, chèque, virement bancaire ou tout autre moyen proposé par le Prestataire.

2.3 – RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

Tout retard ou défaut total ou partiel de paiement donnera lieu à versement par le client d'une pénalité de retard exigible sans rappel, au taux de 11% par jour de retard (lutte contre les retards de paiement taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne). Cette pénalité est calculée sur le montant restant dû, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Un délai de paiement pourra toutefois être accordé dans certaines conditions. Ce choix reste à la discrétion du Prestataire et ne peut en aucun cas être exigé par le Client.

ARTICLE 3 – ANNULATION ET MODIFICATION _____

Toute modification ou annulation des produits ou services proposés devra faire l'objet d'une **information** par le Client par mail ou SMS.

Un séjour annulé par le Prestataire sera intégralement remboursé au Client.

Un séjour annulé par le Client moins de 7 jours à l'avance est dû et facturé (sauf cas de force majeure, raison médicale ou familiale avec justificatif). Toute somme déjà versée restera acquise au Prestataire.

ARTICLE 4 – NATURE DES OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE _____

Le Prestataire s'engage à :

- Fournir un accompagnement personnalisé durant le séjour du chien,
- Apporter tous les soins et attentions nécessaires à la santé et l'épanouissement du chien,
- Transmettre les observations sur les besoins biologiques, physiologiques et comportementaux du chien,
- Référer le chien à un vétérinaire en cas de suspicion de maladie, de baisse de forme ou d'accident après en avoir avisé le Client.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à :

- Fournir toutes les informations sanitaires et comportementales concernant son chien et nécessaire au bon déroulement de la pension,
- Ne pas donner la ration de nourriture juste avant de remettre le chien (pour éviter le mal du transport),
- Confier le matériel nécessaire au séjour du chien : nourriture, gamelle, couchage, collier Adaptil ou autre préalablement défini avec l'éducatrice,
- Avoir réalisé le protocole de prophylaxie (antiparasitaire interne et externe),
- Communiquer tous les risques que peut présenter son chien.

Le chien doit être exempt de maladies contagieuses et à jour de ses vaccins. Tout problème de santé connu doit être indiqué de façon claire et explicite.

En cas de doute ou de suspicion de maladie, un bilan vétérinaire pourra être demandé. Le client restera le seul responsable des conséquences liées au non-respect de ce point.

Le prestataire ne pourra être tenu pour responsable des conséquences imputables à des omissions.

ARTICLE 6 – CHIEN MORDEUR OU CATEGORISE

Le chien devra être en règle vis-à-vis de la loi « chien mordeur » si une ou plusieurs morsures ont déjà eu lieu. Dans le cas contraire, le client ne saurait tenir le Prestataire pour responsable.

Le chien devra, dans ce cas, être muselé avec une muselière de taille adaptée type panier si le prestataire en fait la demande. Les consignes de sécurité indiquées pour la prise en charge du chien devront être respectées à la lettre. Le tarif du séjour pourra être majoré.

En cas de pension pour un chien catégorisé, le client devra être en règle vis-à-vis de la loi sur les chiens « dits dangereux », de catégorie 1 à 2.

ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ADMISSION EN PENSION CANINE

Sont admis les animaux identifiés, en bonne santé, à jour de vaccination (rage) et prophylaxie sur conseil d'un vétérinaire, et ayant effectué la prévisite. La copie du carnet de vaccination, les papiers d'identification et le questionnaire d'admission seront remis à la pension sept jours avant l'arrivée du chien.

Une prévisite est requise avant toute admission de chien inconnu de l'éducatrice, pour la sécurité et le bien-être du chien : il s'agit d'un test social en extérieur, facturé 40€, non remboursable même en cas de non admission en pension. La prévisite ne garantit pas l'admission à la pension.

Le Client a choisi notre modèle de pension familiale basée sur la vie en collectivité. Le prestataire s'engage à réduire les risques de conflits grâce à la mise en place de protocoles sécurisés et à travers une formation continue ; le client est conscient des risques potentiels qui peuvent découler d'une vie en collectivité (griffures, bousculades, morsures...).

Pour des raisons de santé, il est demandé au Client de fournir la nourriture habituelle du chien en quantité suffisante. Le chien sera nourri selon les recommandations de son propriétaire.

En cas de maladie ou accident durant son séjour à la pension, le Client accepte que le Prestataire conduise son chien chez le vétérinaire ; la facture est à la charge du Client, à régler au plus tard le dernier jour du séjour.

La pension accepte les objets personnels (tapis, corbeille, laisse...) mais décline toute responsabilité en cas de dégradation. Les objets doivent être marqués du nom du propriétaire. Le matériel ne respectant pas notre charte déontologique (collier étrangleur, électrique, torcatus, etc.) ne sera pas accepté. Le Client est responsable de l'équipement de prêt en cas de détérioration.

Le Client s'engage à respecter les dates de séjours annoncées. Tout dépassement doit être signalé à l'établissement, sinon l'animal sera considéré abandonné au-delà de quinze jours sans nouvelle du propriétaire ou de la tierce personne enregistrée sur le questionnaire d'admission. Le chien pourra alors être confié à un organisme de protection animale et des poursuites seront engagées contre le propriétaire.

Nous nous donnons le droit de ne pas accepter les chiens agressifs, fugueurs, destructeurs ou qui vocalisent beaucoup (nuisance sonore) et les animaux entiers.

Le Client est assuré en Responsabilité Civile pour son animal et reste responsable de tous les dommages qu'il causerait durant son séjour à la pension, sauf faute reconnue imputée au Prestataire. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert de responsabilité.

ARTICLE 8 – DROIT A L'IMAGE

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, sauf désaccord explicite et écrit, le Client autorise Le Prestataire, en qualité de chef d'entreprise, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre de la pension.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par le Prestataire, sous toute forme et tout support connu et inconnu à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits (notamment presse, livre, vidéo, exposition, publicité, site Internet, réseaux sociaux, etc.).

Le Prestataire s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et/ou des vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et s'interdit également de les utiliser dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

ARTICLE 9 – ASSURANCE

Le Prestataire déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNEES

KARINE DI BLASI - EN TETE A TRUFFE® respecte votre vie privée et s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et à la loi « informatique et libertés ».

En vertu du RGPD, le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour s'assurer de la confidentialité des données personnelles du Client. Le client peut demander un droit d'accès, de modification et de suppression sur toutes les données personnelles le concernant, à tout moment et sans limitation, sur simple demande écrite par mail à karine@enteteatruffe.com.

En conformité avec le nouveau Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) entrant en vigueur le 25 mai 2018, nous respectons votre confidentialité et il est important pour nous que vous compreniez la manière dont nous recueillons, utilisons et partageons les données vous concernant.

La présente Politique de confidentialité couvre nos pratiques en matière de collecte de données et décrit vos droits d'accéder à vos données personnelles, de les rectifier ou d'en limiter notre utilisation. Sauf indication contraire ou mention d'un lien vers une autre politique, la présente Politique de confidentialité s'applique lorsque vous visitez ou utilisez le site Web <https://enteteatruffe.com> ou ses services associés (les « Services »). N'utilisez pas les Services si vous n'acceptez pas la présente Politique de confidentialité ou tout autre contrat régissant votre utilisation des Services.

Nous collectons certaines données que vous nous fournissez directement, par exemple parmi les informations que vous saisissez vous-mêmes ; des données relatives à votre participation aux cours ; et des données issues de plates-formes des prestations proposées.

Les personnes concernées par des traitements de données à caractère personnel réalisés par **KARINE DI BLASI - EN TETE A TRUFFE®** disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant et peuvent s'opposer au traitement pour des motifs légitimes. Pour exercer ces droits, il convient de s'adresser à Karine DI BLASI par voie postale à **KARINE DI BLASI - EN TETE A TRUFFE®**, ou par mail à karine@enteteatruffe.com.

Plus d'informations sur vos droits et leurs modalités d'exercice : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>. Toute réclamation peut être portée auprès de la CNIL.

ACCORD DU CLIENT

NOM :

DATE :

SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »